

Règles et conditions

Concours photo: Forêts et population : XIV^e Congrès forestier mondial –règles et conditions

Historique

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (l'ONUAA ou FAO en anglais) est une agence des Nations Unies spécialisée dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, avec pour visée ultime l'éradication de la faim. Elle regroupe 194 états-membres, une organisation membre (l'Union européenne et deux membres associés (les îles Féroé et Tokelau) qui travaillent en concertation, au sein de l'organisation, pour établir la sécurité alimentaire partout dans le monde. La mission de l'ONUAA est d'améliorer l'alimentation, d'accroître la productivité agricole, d'élever les conditions de vie des populations rurales et de contribuer à la croissance économique mondiale.

Dans le cadre de cette mission, l'ONUAA diffuse du matériel de communication et d'information afin de mieux sensibiliser le public sur les questions-clés de l'alimentation et de l'agriculture et d'atteindre son objectif d'éradiquer la faim dans le monde. Ce matériel promotionnel existe en de nombreuses langues et est distribué gratuitement dans le monde entier dès lors que c'est pour des raisons non commerciales. Des échantillons de ce matériel peuvent être trouvés sur le site web de l'ONUAA (FAO) : www.fao.org.

Le Concours

Organisé en collaboration avec le XIV^e Congrès forestier mondial, le concours photo: Forêts et population (« le concours ») cherche à renforcer la sensibilisation à la question des forêts, à démontrer l'importance cruciale des forêts pour la vie sur Terre, pour réduire le changement climatique et aider à s'y adapter ; par ailleurs les forêts auront aussi à assurer une fourniture suffisante d'eau, à préserver la biodiversité et à générer des revenus durables ; enfin elles auront aussi à garantir des conditions de vie durables, ainsi que la sécurité alimentaire. Les photos devront mettre en relief le caractère primordial des forêts pour la population, en présentant conjointement la forêt (ou les produits de la forêt) ET les personnes.

Le XIV^e CFM, un rassemblement concernant l'ensemble des forêts et du secteur forestier, et organisé par le gouvernement d'Afrique du Sud avec le soutien de l'ONUAA (FAO) se tiendra à Durban, en Afrique du Sud du 7 au 11 septembre 2015. La conférence rassemblera l'ensemble de la communauté des forestiers afin d'examiner et d'analyser les questions-clés et de mettre en commun les moyens de les traiter qui existent.

Règles

Le concours n'est ouvert aux seuls individus. Il faut être âgé de 18 ans au minimum. L'âge qu'il convient de déclarer est celui que vous avez au moment de l'inscription au concours. Les employés de l'ONUAA (FAO) et les membres de leur famille proche (époux/ses, parents, enfants, frères et sœurs et leurs époux/ épouses respectifs, quel que soit leur lieu de résidence) ou les personnes vivant sous le même toit que ces employés, qu'ils soient ou non de leur famille n'ont pas le droit de se présenter à ce concours. L'ONUAA se réserve le droit de déterminer l'éligibilité à sa propre discrétion.

Les candidats ne peuvent soumettre au concours que des œuvres originales qu'ils ont créées eux-mêmes et dont ils détiennent les droits. Si les photos comportent des images d'une ou de plusieurs personnes, le photographe doit avoir obtenu l'autorisation de ces personnes pour pouvoir soumettre leur image au concours photo. Ainsi l'ONUAA n'aura pas à obtenir d'autorisation supplémentaire pour l'utilisation ultérieure de ces photos et ne sera en aucun cas tenue responsable en cas de plainte ou de litige pour violation des droits de tierce personne.

En participant au concours, les candidats confèrent à l'ONUAA (FAO) des droits mondiaux, irrévocables, et à perpétuité pour reproduire, distribuer, diffuser les œuvres présentées au concours, ainsi que toute déclinaison de celles-ci (avec mention du nom du photographe) en rapport avec le concours et la promotion du travail effectué par l'ONUAA, sur tous les supports suivants :

- Le site web institutionnel de l'ONUAA (FAO) : www.fao.org;
- Les vidéos ou enregistrements numériques de l'institution pour illustrer le travail qu'elle accomplit ;
- Les publications papier, brochures et affiches de l'ONUAA ;
- Les médias sociaux, y compris pour la promotion du concours lui-même ;
- Le calendrier du XIV^e Congrès forestier mondial ;
- Tout autre médium utilisé par l'ONUAA pour ses communications.

L'ONUAA ne paiera pas les frais d'inscription, ni aucun autre frais relatif à l'inscription des œuvres au concours, ni à leur utilisation, voir ci-dessus.

L'ONUAA (FAO) se réserve le droit de vérifier les conditions d'éligibilité de toute candidature et de tout candidat (y compris son identité et son adresse) et de disqualifier tout candidat qui n'aurait pas respecté ces règles ou aurait triché avec la procédure de candidature. En soumettant leurs travaux au concours les candidats s'engagent à garantir l'accès à leurs données personnelles, notamment que leur nom et adresse puissent être divulgués et reproduits à toutes fins utiles, dans le cadre du concours ou pour toute autre utilisation mentionnée dans ce règlement. Ces données peuvent également être utilisées par l'ONUAA (FAO) pour vérifier l'identité du candidat, son adresse postale et son numéro de téléphone ou pour s'assurer qu'il est bien éligible. L'ONUAA n'est pas responsable au cas où une inscription ne serait pas reçue suite à un problème dû à internet ou à une panne informatique.

À aucun titre il ne sera considéré que les règles de ce concours, ni aucune action ou déclaration faite en relation avec celui-ci ne constitue d'amendement explicite ou implicite quant aux priviléges ou à l'immunité relatifs à l'ONUAA.

PROCÉDURE ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le concours a été ouvert à 12 : 00 h, heure normale d'Europe centrale le 11 mai 2015 et se terminera à 24 : 00 h, heure normale d'Europe centrale, le 21 juin 2015. Les candidatures reçues après cette date limite ne seront pas prises en considération.

Une fois passée la date limite d'inscription, l'ONUAA sélectionnera les 30 meilleures photos reçues pendant la période d'ouverture du concours sur la base des critères suivants : originalité, pertinence par rapport au sujet (forêts et populations), qualité artistique et potentiel de communication.

- Les 30 photos sélectionnées seront soumises au jury qui procèdera ensuite à une seconde sélection parmi celles-ci pour n'en retenir que 6 au final, celles-ci répondant au plus près aux critères de sélection définis et faisant partie des 10 premières pré-sélections.
- Les 6 photos finalistes seront postées sur la page Facebook de l'ONUAA et les fans auront la possibilité de voter pour ces photos (j'aime) pendant une période de 18 jours (les dates précises seront indiquées sur la page Facebook au moment où elles seront postées) ; le premier prix sera remporté par la photo à laquelle sera attribué le plus grand nombre de « j'aime ».
- Après l'expiration de la date limite fixée pour voter, le lauréat sera informé par un message électronique, grâce aux informations qu'il aura fournies lors de sa candidature. Au cas où le vainqueur ne remplirait pas les conditions d'éligibilité, ne puisse pas être retrouvé ou ne se manifeste pas sous dix jours, ainsi qu'il est stipulé dans le règlement du concours tel qu'il figure ci-dessus, ou bien au cas où il refuse le prix, celui-ci sera annulé. La décision de remettre ce prix à un autre candidat éligible appartiendra entièrement au jury.

ACCEPTATION

En soumettant leurs œuvres au concours les candidats s'engagent à avoir lu, compris et à respecter le règlement du concours, tel que défini ci-dessus.

PRIX

Seize œuvres seront choisies pour figurer dans le calendrier du XIV^e Congrès forestier mondial.

Le premier prix consiste en un voyage à Durban, en Afrique du Sud, pour assister au congrès. L'ONUAA prendra en charge l'ensemble des frais de voyage, d'hébergement et d'inscription au congrès, sur la base des tarifs standard pratiqués par les Nations Unies.

Dates : le XIV^e Congrès forestier mondial se déroulera du 7 au 11 septembre 2015.